

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21.131

L'an deux mille vingt et un, le 23 août, à 17 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au gymnase du lycée de l'Atlantique, sans public compte tenu de l'état d'urgence, retransmis en direct sur le site internet de la ville, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 17 août 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 17 août 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC  
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme D. GACHET-BARRIÈRE  
M. Raynald RIMBAULT représenté par M. Gérard FILOCHE  
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par M. Bruno JARROIR

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE : Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 27  
Nombre de votants : 32  
Nombre d'absent excusé : 1

Mme Madeline TANTIN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE N° 3, SITUÉE LIEU-DIT LES ROUJASSIERS À ROYAN – ENQUÊTE PUBLIQUE

RAPPORTEUR : M. CUSSAC

VOTE : 2 abstentions  
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

La société OGN Promotion, dont le siège social est situé 1 rue Maury à Toulouse, souhaite réaliser un ensemble immobilier lieu-dit Les Roujassiers à Royan, sur les parcelles cadastrées BP n° 227, BO n° 455, BO n° 338, BO n° 325 et BO n° 334.

Ces parcelles sont situées de part et d'autre de la voie communale n° 3, raccordée à la rue des Bleuets et à l'avenue du Maine Geoffroy.

La partie de cette voie traversant le projet immobilier n'assure plus sa fonction de voie publique.

La Société OGN Promotion a donc fait part à la Ville de son intérêt pour acquérir une emprise de la voie communale n° 3, soit une superficie d'environ 1 300 m<sup>2</sup>, sous réserve de bornage.

En préalable, il est nécessaire d'engager une procédure de désaffectation puis de déclassement de cette partie de la voie communale n° 3, d'une contenance d'environ 1 300 m<sup>2</sup> sous réserve de bornage, après enquête publique, en vue de sa cession.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu l'Article L141-3 du Code de la Voirie Routière,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à engager une procédure de désaffectation, puis de déclassement d'une partie de la voie communale n° 3, soit une superficie d'environ 1 300 m<sup>2</sup> sous réserve de bornage, en vue d'une cession ultérieure à titre onéreux,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à la procédure d'enquête publique.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



# Export cartographique



Issue de réception entreprise  
012321703061-20110823-01M21-13  
Date de rétrotransmission : 25/08/2021  
Date de réception préfecture : 22/08/2021  
Réalisation: 05/08/2021, par S. Auguet  
Sources: Cadastré 2019 © DGFiP